

ZONE DE GOUVERNANCE Auvergne-Rhône-Alpes

ADJOINTS ADMINISTRATIFS – MOBILITE AU FIL DE L'EAU 2023 CYCLE 11

DECISION POUR LES POSTES POURVUS

La date d'affectation de principe est le 1^{er} avril 2024 pour les candidatures externes.

Celle-ci peut être décalée, avant ou après, s'il y a accord des services d'origine, d'accueil et de l'agent(e), conformément aux lignes directrices de gestion relatives à la mobilité. Le service devra faire connaître le 12 février 2024, dernier délai, la demande de date d'affectation différée ou anticipée, en renvoyant l'annexe F signée par les 3 parties (services d'origine, d'accueil et l'agent(e).)

POSTES			CANDIDATES RETENUES		
Service	Intitulé de poste	N° poste	Nom prénom de la candidate	Corps	Service d'origine
DDT 26					
	Assistant(e) de l'unité territoriale Sud et instructeur(trice) ADS	0920260191	BATISTA Florence	Adjoint administratif principal 2ème classe	MIOM
DIR MC					
	Assistant(e) Ressources Humaines – Formation et recrutement	0939100260	SEU Stéphanie	Adjoint administratif principal 2ème classe	MIOM
DIR CE					
	Gestionnaire RH / Formation – SG / PRH	E000011616	TALHI Malika	Adjoint administratif des administrations de l'État	FPH

Les autres postes publiés sur ce cycle de mobilité ne sont pas pourvus.

La présente décision sera publiée :
- sur l'intranet : <http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr>
- sur l'internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

A Lyon, Le 30/01/2024

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Le directeur régional délégué

Signé
Eric TANAYS